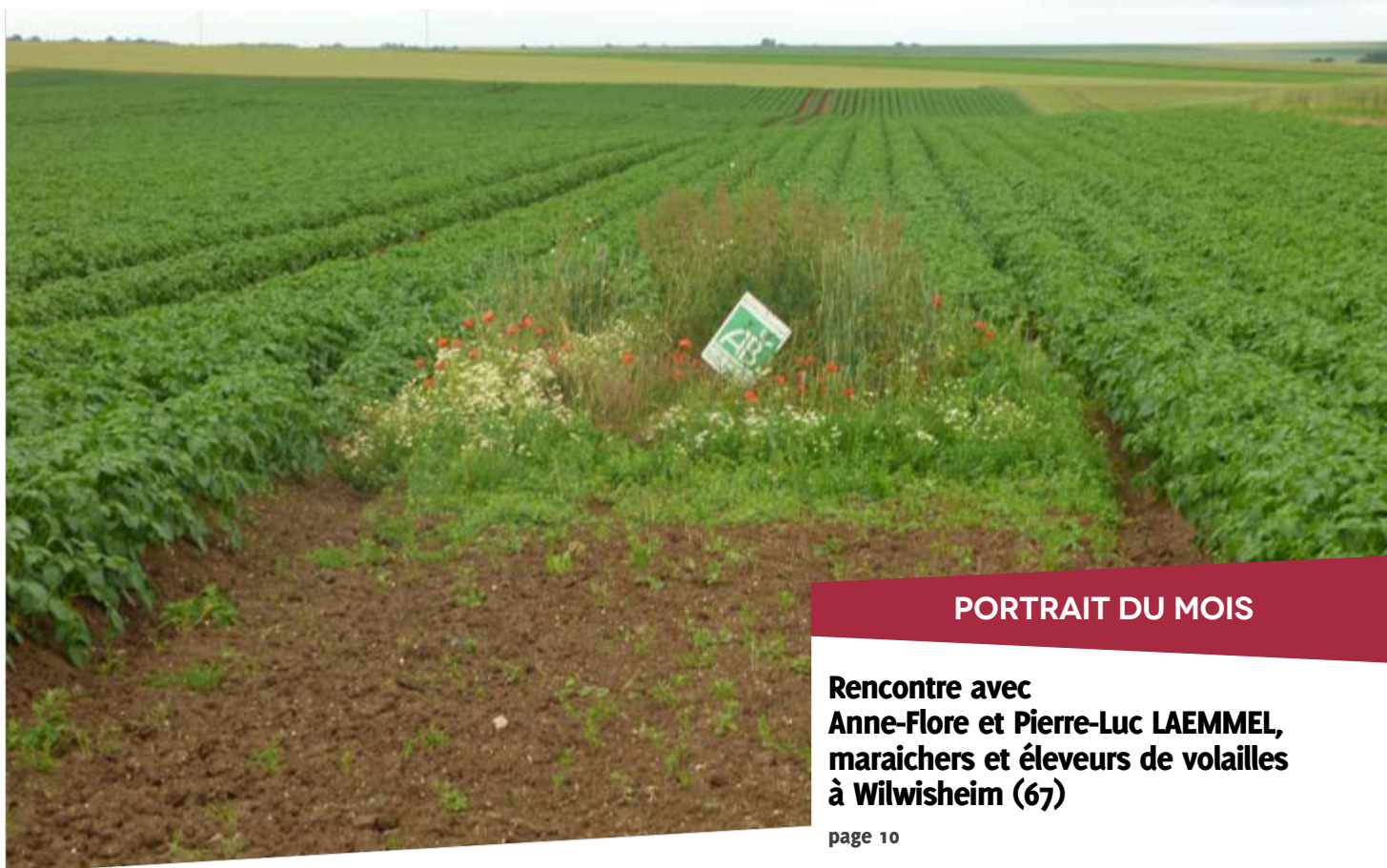


DOSSIER

Les légumes de plein champ : une structuration aux petits oignons

page 6



PORTRAIT DU MOIS

Rencontre avec Anne-Flore et Pierre-Luc LAEMMEL, maraichers et éleveurs de volailles à Wilwisheim (67)

page 10

14 SYNDICATS ET
ORGANISATIONS
S'OPPOSENT AU PROJET
DE LOI SUR L'ASSURANCE-
RÉCOLTE

page 3

UN BON MILLÉSIME
2021 POUR LES PROJETS
DE STRUCTURATION DE
FILIÈRES BIO

page 4

JOURNÉE DÉCOUVERTE
DE LA FILIÈRE CHANVRE
GRAINES BIOLOGIQUES
EN ALSACE

page 12

AUGMENTER LA RÉSILIENCE
DES FILIÈRES GRANDES
CULTURES BIO :
LE NOUVEAU PROJET FERTI
CHAMPAGNE-MEUSE

page 14

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- 14 syndicats et organisations s'opposent au projet de loi sur l'assurance-récoltep.3

NOTRE RÉSEAU

- Un bon millésime 2021 pour les projets de structuration de filières biop.4
- Pourquoi et comment réduire son empreinte climatique et adapter son système au changement climatique ?p.5

DOSSIER

- Les légumes de plein champ : une structuration aux petits oignonsp.6

PORTRAIT

- Rencontre avec Anne-Flore et Pierre-Luc LAEMMEL, maraichers et éleveurs de volailles à Wilwisheim (67).....p.10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

- Journée découverte de la filière chanvre graines biologiques en Alsacep.12
- Un référent bien-être animal pour chaque élevage avec obligation de formation pour les élevages de volailles et de porcsp.13
- Augmenter la résilience des filières Grandes Cultures Biologiques : le nouveau projet FERTI Champagne-Meuse.....p.14

ANNONCESp.15

AGENDAp.16



Laurent COUSIN

Président de
Bio en Grand Est

Nous débutons cette année 2022 dans un contexte toujours pesant : la crise sanitaire est toujours présente.

Entre espoir et inquiétude, nous constatons aujourd'hui les dégâts sur tous les plans : humains, sociaux ou économiques.

Toutes les activités sont touchées et, dans ce contexte, il est compliqué de mettre en avant les discours sur les nécessaires transitions écologiques. Prenons pour exemple le regain d'intérêt pour le nucléaire...

2021 a vu les tendances dynamiques de consommation bio connues depuis plus de 10 ans, s'essouffler très nettement. Certaines de nos filières connaissent aujourd'hui des situations très tendues avec des impacts inévitables sur nos prix de vente. Les dernières années ont apporté des nouvelles conversions et augmenté le potentiel de production...

Mais je ne serai pas de ceux qui utilisent le terme de SURPRODUCTION pour alimenter le débat sur la nécessité de stopper les conversions vers le modèle agricole le plus résilient pour l'avenir, pour le climat, pour les ressources et tant d'autres...

Alors, je préfère qualifier cette tendance de SOUS-CONSOMMATION, certes préoccupante. Pour diverses raisons, économiques, mais pas uniquement, le choix des consommateurs se dilue dans les nombreux labels ou démarches plus ou moins vertueuses (local, HVE, sans résidus de pesticides, sans OGM, etc...).

Il est urgent de communiquer massivement sur les qualités des produits bio. L'Agence Bio, les interprofessions ont besoins de moyens supplémentaires.

Il est urgent que les discours politiques, les engagements prennent corps dans l'application de la loi Egalim.

2022, année électorale, année de débats...

Chacun, à notre niveau, prenons la parole !!!



• **Bio en Grand Est** •

Bio en Grand Est - Site de Laxou
Siège Social
Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1
54 520 LAXOU

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Laurent COUSIN

Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR

Crédit Photos : Bio en Grand Est

Impression : SharePrint

Publication gratuite

Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF

Numéro : 48 | Fév. 2022

ISSN : 2558-7668

14 SYNDICATS ET ORGANISATIONS S'OPPOSENT AU PROJET DE LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE

Quatorze organisations paysannes, citoyennes et apicoles, dont la FNAB, s'opposent au projet de loi sur l'assurance-récolte du gouvernement, qui prévoit de concentrer sur l'assurance-récolte privée les soutiens publics destinés à l'indemnisation des paysannes et des paysans face aux aléas climatiques.

Oui, il est impératif d'indemniser les paysannes et les paysans qui, malgré des stratégies individuelles et collectives pour faire face aux aléas climatiques (diversification de la production, investissements dans des dispositifs de prévention...), ne pourront pas, seuls, faire face aux ravages du changement climatique.

Toutefois, cette réforme est injuste et excluante, puisqu'elle consistera à rediriger les fonds issus de la solidarité nationale et de la taxation de tous les paysannes et de tous les paysans afin de financer les contrats d'assurance souscrits par moins de la moitié des agriculteurs. En supprimant le dispositif existant des « calamités agricoles » pour le remplacer par l'assurance privée, le gouvernement exclut toutes les paysannes et tous les paysans qui, faute de trésorerie, n'ont pas les moyens de souscrire à une assurance récolte. Mais il exclut aussi des productions essentielles, comme le maraîchage diversifié ou l'apiculture, qui ne sont pas assurables alors qu'elles sont en première ligne face au changement climatique.

De plus, cette réforme est déjà obsolète. En effet, le budget prévu par l'État ne tient pas compte des impacts, pourtant prévisibles, du changement climatique dans les 10 prochaines années. De plus, en décidant de subventionner les primes d'assurance versées par les agriculteurs, les pouvoirs publics se mettent à la merci des politiques tarifaires des sociétés d'assurance. Celles-là même qui n'ont pas manqué de faire savoir, quelques semaines après la présentation de ce projet de loi, qu'elles comptaient augmenter leurs tarifs de 10 à 25% dès 2022...

Enfin, cette réforme fait peser un risque sur la nécessaire transition agro-écologique. Elle prélève en effet une partie substantielle du budget du 2^{ème} pilier de la PAC au profit des assurances, alors que cet argent aurait pu bénéficier à la valorisation des zones à handicap naturel, aux mesures agro-environnementales ou encore à l'agriculture biologique. Par ailleurs, l'assurance-récolte, via l'individualisation des indemnisations, incite à la course au plus fort rendement et donc au productivisme. À l'inverse, le fonctionnement de l'assurance par culture n'encourage pas la diversification des systèmes, qui est pourtant la première mesure de prévention face au changement climatique. Enfin, la loi permettra aux sociétés d'assurance de décréter qu'une production sur un territoire donné n'est pas assurable car trop exposée aux risques, sans qu'aucun dispositif public ne vienne accompagner ces paysannes et ces paysans abandonnés. Comment accepter que la recherche de profit des assurances privées amène à la perte de diversité agricole sur les territoires ?

Pour toutes ces raisons, nous appelons le gouvernement à renoncer à son projet de loi sur l'assurance-récolte.



Communiqué de presse

BRÈVES

UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE ET BIO AUGMENTE-T-ELLE LE BUDGET DES CONSOMMATEURS ?

Selon l'I4CE (Institute for climate economics), la transition vers un régime alimentaire plus durable et Bio peut constituer un gain de 30 % comme représenter une dépense supplémentaire de 67% du budget alimentaire initial du consommateur. Les personnes aux revenus les plus faibles sont celles pour lesquelles les surcoûts potentiels sont les plus importants. <https://www.i4ce.org/download/alimentation-durable-budget-consommateurs-climat/>



Patricia HEUZE
patricia.heuze@biograndest.org



BRÈVES

MOIS DE LA BIO 2021

En novembre, Bio en Grand Est a coordonné, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture, l'organisation d'évènements collectifs de sensibilisation à l'agriculture biologique dans le cadre de l'opération Mois de la Bio.

Les quelques 40 partenaires ont organisé 42 évènements, contre 32 en 2020, qui était la première année touchée par la COVID. Bio en Grand Est était organisateur ou partenaire pour 32 évènements, qui ont rassemblé 700 participants, une belle fréquentation !



Hélène CLERC
helene.clerc@biograndest.org

NOUVELLE PERSONNE
À BIO EN GRAND EST

Kim STOECKEL est salariée de la Coopérative d'Activité et d'Emploi Antigone, structure de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle assure l'accompagnement d'entrepreneurs dans la création de leur activité pour un mi-temps. Le reste de son temps est consacré à l'association Les Espaces Tests Bio en Grand Est, créée et pilotée par Terre de liens, Bio en Grand Est et Antigone. Cette association a été pensée pour faciliter l'insertion des nouveaux paysans et leur permettre de mettre les pieds dans les bottes et d'asseoir leur projet via une mise en pratique. Le dispositif leur permet de tester une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée et dans un cadre qui réduit la prise de risque. En 2022, l'association sera dissoute et ses actions et missions intégreront Bio en Grand Est. Kim rejoint donc l'équipe de Bio en Grand Est dans le cadre d'une mise à disposition. Elle sera basée à Schiltigheim et Colmar, avec des incursions régulières sur toute la région.

Ses coordonnées :

06 41 98 70 09
kim.stoeckel@biograndest.org

UN BON MILLÉSIME 2021 POUR LES PROJETS DE
STRUCTURATION DE FILIÈRES BIO

Depuis 2018, les Agences de l'eau et la Région Grand Est encouragent le développement et la structuration de filières agricoles respectueuses de la protection des ressources en eau, dont les filières de valorisation des productions biologiques. En septembre 2021, 6 projets ont été déposés dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêts dans lesquels Bio en Grand Est était pilote ou partenaire. 5 viennent de recevoir un avis favorable et un dossier a reçu un avis réservé.

Ce dispositif de subventions permet de soutenir des projets d'étude et d'animation, comme des études de faisabilité pour la mise en place de projets de filières, mais également les investissements rendus nécessaires à la concrétisation des projets. Parmi les projets impliquant Bio en Grand Est rendus en 2021, on compte un projet d'animation de filière et cinq projets d'investissements d'opérateurs de filières :

- « Filière Champagne Biologique » : ce projet fait suite au travail déjà initié par Bio en Grand Est depuis fin 2019 et a pour objectifs de consolider les actions d'accompagnement des conversions, renforcer la résilience des domaines bio et en conversion face au changement climatique et développer l'accompagnement des acteurs de l'aval de la filière ;
- « Flocons et couscous » : mise en place d'une chaîne de couscousserie et floconnerie chez Moulin des Moines en Alsace, avec l'objectif de relocaliser les approvisionnements en avoine bio pour la production de flocons et en diverses céréales bio (blé, sarrasin, épeautre, etc) pour le couscous ;
- « Biscuits hamster » : robotisation d'une chaîne de fabrication de biscuits qui seront produits à partir de farine issue de céréales bio provenant des zones de protection du Grand Hamster en Alsace ;
- « Malterie Maltala » : mise en place d'une malterie biologique dans le Haut-Rhin avec objectif d'approvisionnement local en orge brassicole biologique ;
- « Séchoir fourrages » : agrandissement dans le Bas-Rhin d'un séchoir à balles pour la luzerne et l'herbe certifié bio et recherche de nouveaux apporteurs de fourrages bio ;
- « Plateforme transformation lait/viande/légumes » : mise en place d'une plateforme de transformation certifiée bio en centre Alsace pour des productions issues d'élevages laitier et viande (bovins, volailles et porcins) et de fermes maraichères.



Hélène CLERC
helene.clerc@biograndest.org



POURQUOI ET COMMENT RÉDUIRE SON EMPREINTE CLIMATIQUE ET ADAPTER SON SYSTÈME AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Les changements climatiques sont une réalité et un véritable défi : comment continuer à produire et se projeter dans les années à venir ? Quels choix stratégiques pour sa ferme ? Bio en Grand Est organise des formations, en élevages bovins et grandes cultures dans un premier temps, afin d'accompagner les agriculteurs bio dans cette réflexion et identifier les pratiques d'atténuation et d'adaptation les plus pertinentes pour les fermes Bio du Grand Est.

Aujourd'hui, l'agriculture est menacée par l'évolution climatique. Le dernier rapport du GIEC fait état de plusieurs grandes menaces climatiques, alarmantes pour la production agricole. Les événements climatiques extrêmes vont s'intensifier et devenir de plus en plus fréquents (vagues de chaleurs, précipitations et inondations, sécheresses). Cependant, les trajectoires à très faibles émissions de gaz à effet de serre peuvent renverser les tendances actuelles et limiter un réchauffement global d'1,5 à 2°C. Nous devons donc prendre en compte ces enjeux majeurs en réduisant notre empreinte climatique, et poursuivre la nécessaire démarche d'adaptation au changement climatique.

L'agriculture et en particulier l'agriculture biologique dispose d'un certain nombre de leviers permettant d'atténuer son impact sur le changement climatique et de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. L'enjeu est d'identifier ces leviers à l'échelle des fermes en fonction de leurs spécificités. Stocker du carbone grâce aux prairies, arbres, couverts et matières organiques ; réduire sa consommation de carburant et d'énergie par l'entretien des machines, les itinéraires techniques, une réorganisation de l'assolement, l'aménagement des bâtiments, l'auto consommation ... sont autant de pistes pour réduire son empreinte climatique. Anticiper le manque de fourrages par l'implantation de ligneux dans les prairies pâturées, l'augmentation de la surface fourragère, la diversification des types de récoltes et des cultures ; choisir des races rustiques et résistantes aux coups de chaleur ; structurer le sol pour en augmenter la réserve utile ; introduire des cultures plus méridionales ... sont autant de possibilités pour augmenter la résilience de son système.

Dans les formations proposées par Bio en Grand Est il s'agira notamment de quantifier et analyser l'empreinte climatique de sa ferme et initier un plan d'action face au changement climatique. Nous faisons appel pour cela à Nicolas METAYER, spécialiste des questions portant sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique chez Solagro (association experte dans l'ingénierie, le conseil et la formation pour une transition énergétique, agroécologique et alimentaire).



Patricia HEUZE
patricia.heuze@biograndest.org

BRÈVES FORMATIONS LABELLISÉES ECOPHYTO DE BIO EN GRAND EST

Plusieurs formations proposées par bio en Grand Est sont labélisées. Ces formations peuvent vous permettre d'accélérer les démarches liées au renouvellement de votre certiphyto. En effet, si vous êtes contributeur VIVEA et que vous avez suivi 14 heures de formation(s) labellisée(s) Ecophyto dans les trois années précédant le renouvellement de votre certificat, vous pourrez accéder à un module de formation complémentaire de 2 heures à distance qui, une fois validé, vous permettra de renouveler directement votre certificat (accéder à la vidéo de présentation ici : <https://cutt.ly/wUBjA1u>).



CONTACTS POUR PLUS D'INFOS :

Elevage bovin :

Danaé GIRARD : 06 70 37 06 22
danae.girard@biograndest.org

Amélie LENGRAND : 06 18 18 72 55
amelie.lengrand@biograndest.org

Grandes cultures :

Julie GALL : 06 24 06 79 90
julie.gall@biograndest.org

Briec CORNET : 06 88 28 37 68
briec.cornet@biograndest.org



LES LEGUMES DE PLEIN CHAMP : UNE STRUCTURATION AUX PETITS OIGNONS

La situation actuelle du marché nécessite de préciser les règles de fonctionnement du bio. En France, la commercialisation et le prix de vente des Légumes Bio sont en décroissance. Le marché de la carotte bio cette année est principalement touché et cela impacte directement les équilibres financiers des entreprises agricoles et des acteurs de la chaîne. Le très haut niveau des coûts de production de telles cultures renforce la fragilité dans pareille situation des producteurs. Il est donc impossible dans ce contexte d'accompagner de nouveaux producteurs qui ne trouveront pas de contrat.

ZOOM SUR LA PRODUCTION DE LEGUMES DE PLEIN CHAMP BIO

Les légumes de plein champ sont, selon la définition donnée par l'AGRESTE et l'Agence Bio, des cultures légumières sur des parcelles aussi affectées à d'autres cultures, en opposition aux parcelles maraîchères toujours consacrées à des cultures légumières. La surface concernée par la culture est relativement importante (> 0,5 ha par légume), les débouchés sont majoritairement des circuits longs et la mécanisation et le besoin de main d'œuvre (h/ha) généralement conséquents. En effet, les temps de main d'œuvre et de mécanisation nécessaires par hectare dépassent bien souvent la soixantaine d'heure, 15 fois plus que pour une céréale, hors désherbage manuel. Le temps nécessaire pour ce dernier peut aller de 50 à 600 heures par hectare selon la culture, la maîtrise technique du producteur, et le réservoir d'adventices de la parcelle. En France, les légumes concernés par ce type de conduite sont principalement la pomme de terre, l'oignon, la betterave rouge, la carotte, le poireau, le haricot vert, le pois conserve, le panais et le potimarron.



Gros plan sur des oignons à l'occasion d'une Ferme Bio Ouverte chez Gilles et Jordan GUILLET

LES LEGUMES DE PLEIN CHAMP EN GRAND EST, QUEL CONTEXTE ?

La région Grand Est présente une diversité conséquente au sein des fermes produisant des légumes de plein champ (LPC) bio. Cette diversité s'explique via le découpage des anciennes régions qui la constituent : Lorraine, Alsace et Champagne-Ardenne. Si en Lorraine il y a peu de producteurs centrés uniquement sur les LPC bio, ce sont surtout les maraîchers qui produisent également des LPC. Un de leur débouché est la plate-forme Paysan Bio Lorrain, qui fournit la restauration hors domicile.

L'Alsace : Marques et coopérative

En Alsace, la production de légumes de plein champ biologiques se fait essentiellement en complément d'un autre atelier : certains producteurs sont maraîchers et

cultivent également des surfaces en légumes plein champ, en rotation avec des grandes cultures, d'autres sont des céréaliers ou des éleveurs qui intègrent généralement un seul légume dans leur rotation, souvent la pomme de terre ou le chou à choucroute, dans les zones de production.

Une grande partie du volume de légumes produits en Alsace l'est par une dizaine de producteurs, essentiellement des maraîchers diversifiés (30 à 40 légumes) cultivant une surface importante allant de 20 ha à une centaine d'ha. Certains d'entre eux, dans la région colmarienne, font partie des pionniers de l'AB, s'étant convertis dans les années 60.

La structuration de la commercialisation de la filière légumes en Alsace s'est faite en plusieurs temps depuis les années

90-2000, avec une création de marque collective, puis une démarche qui a abouti à la création de la coopérative Solibio en 2011, avec des producteurs d'autres filières, dans le but initial de répondre aux besoins de la restauration hors domicile. En parallèle, en partenariat avec l'interprofession des fruits et légumes d'Alsace, a été créée la marque Fruits et Légumes Bio d'Alsace, également en 2011, afin de promouvoir la production locale auprès des acheteurs et du grand public. Plus récemment, un groupe de producteurs de pomme de terre s'est structuré sous la marque Popeli'pop pour conditionner et commercialiser en commun vers la grande distribution.

Malgré ces initiatives, le pas vers une commercialisation totale en commun ne s'est jamais fait même si la coopérative Solibio a diversifié ses activités, car une grande partie des fermes productrices de légumes plein champ avait déjà des débouchés satisfaisants auprès de différents opérateurs (grossistes locaux ou nationaux, grande distribution, société de paniers, ...).

La Champagne-Ardenne : Association et Organisation Economique de Producteurs Bio

En Champagne-Ardenne, c'est en 2018 que la filière de LPC bio a pris un nouveau tournant. Les quelques fermes historiques en légumes de plein champ biologiques ont vu arriver sur le marché, via des conversions en agriculture biologique, un nombre non négligeable de fermes produisant initialement des légumes conventionnels. Ces fermes disposent de capacités d'irrigation et sont habituées à gérer de la main d'œuvre, deux points cruciaux pour la réussite



Stand de vente des Fruits et Légumes Bio d'Alsace

de ces cultures. Le potentiel de surface d'emblavement apporté par ces nouvelles fermes étant conséquent pour un marché alors confidentiel, les producteurs décident donc de structurer la filière avec l'aide de Bio en Grand Est. L'objectif étant de favoriser des prix stables et rémunérateurs aux producteurs et permettre aux anciens et nouveaux producteurs de communiquer ensemble.

Une enquête sur les besoins et projets des producteurs a alors été menée par Bio en Grand Est auprès de la vingtaine de fermes intéressées par la production de LPC bio, pour proposer un accompagnement pertinent. Cette enquête a notamment permis de mettre en évidence un potentiel d'emblavement en LPC bio de 300 ha en 2021 et abouti en décembre 2019 à la création de l'Association des Producteurs de Légumes de plein champ Bio du

Grand Est (APLB Grand Est) avec la vingtaine de membres pressentis et encore ouverte aujourd'hui à tous les producteurs souhaitant produire des LPC bio. L'accompagnement de l'association par Bio en Grand Est est alors permis par les subventions accordées par l'Etat, reconnaissant l'association comme un GIEE émergent (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental).

L'association portera ensuite un groupe de travail sur une commercialisation commune qui aboutit sur la création de la Société par Actions Simplifiée 'Racines & Cie', réunissant 18 structures agricoles représentant 265 ha



Formation 'Introduire des Légumes de Plein Champ Bio' sur une parcelle de la SEP Dosnon Bio

de légumes en 2021. Aujourd'hui, Racines & Cie est une structure centrale dans la structuration de la filière LPC bio champardennaise. Elle a choisi de travailler principalement avec des opérateurs aval présentant une part de Bio importante, généralement des opérateurs historiques et dont l'intérêt est de structurer le marché et de défendre un prix juste et rémunérateur. Toutes les surfaces produites le sont en réponse à une demande et à un contrat avec un client. Il est important dans une filière aussi émergente et aux coûts de productions très élevés de contractualiser

UN BESOIN DE STRUCTURATION TOUJOURS PRESENT

Quel fonctionnement du marché ?

Aujourd'hui les producteurs passent des contrats avec les opérateurs conditionneurs. Les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) quant à elles, refusent de signer des contrats et se contentent la plupart du temps d'accords oraux sur des tonnages. Ces mêmes accords, rarement engageants ni respectés, participent activement à la hausse des prévisions de volume pour l'année N+1. Les GMS profitent ensuite de cette surproduction générée par leurs accords fantômes. Les GMS profitent également de la mixité de certains conditionneurs Bio / Conventionnels. Certains acceptent de baisser leur prix de vente en bio afin de « sauver » la relation et donc la commercialisation de volumes plus importants en conventionnel. Le volume de vente bio étant pour eux à la marge. Cette nouvelle référence de prix s'impose ensuite aux autres acteurs portant quant à eux des valeurs fortes et ayant fait du Bio leur cœur de métier. L'achat de légumes par ces metteurs en marché est ensuite conditionné à une baisse des prix et à la multiplication de campagnes de promotion. Cette baisse des prix se répercute rarement à la vente dans les magasins pour les consommateurs. Aujourd'hui, la loi Egalim ne protège malheureusement pas les producteurs de légumes et permet ces dérives.

D'abord et avant tout, il est urgent de structurer la filière de production et celle des metteurs en marché pour espérer équilibrer l'offre et la demande avec des emblavements et des engagements verbaux de commercialisation avec la GMS et autres adaptés. Dans un marché saturé et immature structurellement, il est nécessaire que chaque acteur responsabilisé participe à la structuration de la filière. Que les producteurs, les opérateurs conditionneurs s'organisent rapidement afin de stabiliser les volumes et les prix pour permettre une juste rémunération de l'ensemble de la chaîne.

toutes ses productions légumières. Les producteurs associés dans Racines & Cie ont participé à une formation sur une méthode de calcul de leurs prix de revient, prenant en compte notamment le temps de travail des exploitants, des provisions pour risques et aléas, le financement du cycle d'exploitation, etc. Tout ceci pour aboutir à un prix juste et équitable pour le producteur, que ce dernier pourra expliquer et défendre plus facilement auprès de ses clients.

Le producteur, en respectant les règles de fonctionnement du commerce BIO :

- Contractualiser à 100%.
- Mettre en culture seulement des surfaces contractualisées.
- Connaître les prix pratiqués, les prix rémunérateurs.
- Calculer ses coûts de productions.
- S'engager à vendre ses productions à des metteurs en marchés responsables et conscients des coûts de productions liés à la production de légumes bio (désherbage, risque technique, perte d'exploitation, coût de la fertilisation etc.).
- S'engager à participer à des campagnes de communication pour informer et sensibiliser les nouveaux producteurs de la filière.

Le conditionneur :

- S'engager à acheter les productions aux producteurs aux prix des contrats consentis permettant une juste rémunération du producteur.
- S'engager à vendre aux metteurs en marchés partageant les mêmes valeurs que tous les acteurs de la chaîne.

Les GMS et les industriels :

- Porter les valeurs du bio.
- S'engager sur des volumes et des prix de manière contractuelle.
- Valoriser à la vente une production aléatoire aux coûts de productions élevés.
- Être transparent sur l'échelle des valeurs : % de marge de chaque acteur.

Dans ce contexte, les producteurs doivent s'organiser pour exister demain. Cela passera par une communication inter régionale, la création d'associations ou de groupements de producteurs. Il devient indispensable de créer des canaux de diffusion pour échanger rapidement et de manière efficiente sur ces problématiques conjoncturelles destructrices. Plus largement, se pose la question de la commercialisation en circuits longs. La régionalisation n'est-elle pas la clé

permettant d'organiser une commercialisation de légumes en France ? Un partage des territoires plutôt qu'une guerre des prix au national dont les producteurs restent la variable d'ajustement ?

Quelles actions prévues en région et en France ?

Des subventions de l'Etat pour l'animation du GIEE permettent jusqu'en juillet 2023 à Bio en Grand Est d'accompagner la structuration de la filière via trois actions :

- (1) L'animation de l'APLBGE et le maintien d'un espace de partage d'informations entre producteurs
- (2) La réalisation d'une veille des prix, surfaces et type de contrats afin de mieux connaître la dynamique de la filière
- (3) L'organisation de rencontres avec les opérateurs structurant de la filière dans les régions voisines.

Par ailleurs, une formation sur les coûts de production et leur prix de revient pourra être à nouveau organisée pour celles et ceux ne l'ayant pas encore suivie. Une expertise sur la possibilité de certification Bio France Équitable sera également menée.

Les producteurs alsaciens, déjà organisés de leur côté au sein de Solibio et de la marque Fruits et Légumes Bio

d'Alsace, n'ont pas participé à la création de l'APLBGE. Mais ils ont également rencontré des difficultés dues au marché tendu de 2021. Ainsi une partie d'entre eux sont prêts à s'impliquer dans l'association pour travailler sur les solutions possibles et continuer à développer une filière légumes viable et équitable, aussi bien à un niveau national que local.

 **Sophie BOMEL**
sophie.bomel@biograndest.org
Camille FONTENY
camille.fonteny@biograndest.org





RENCONTRE AVEC ANNE-FLORE ET PIERRE-LUC LAEMMEL, MARAICHERS ET ÉLEVEURS DE VOLAILLES À WILWISHEIM (67)

Anne-Flore et Pierre-Luc LAEMMEL ont réfléchi leur projet d'installation afin d'avoir des ateliers complémentaires tout en cherchant l'autonomie de la ferme. Le temps de travail a également été déterminant dans le choix de leurs ateliers de productions.

Le retour à la terre : une évidence

En 2017, Anne-Flore et Pierre-Luc LAEMMEL ont envie de retrouver un métier qui a du sens et décident donc de changer de voie professionnelle. Après une année de formation au CFPPA d'Obernai, ils créent la Ferme du Marais Vert à Wilwisheim, à l'Ouest de Strasbourg, sur des terres transmises par le grand-père de Pierre-Luc qui était paysan. L'installation en agriculture biologique est une évidence pour le couple qui est déjà engagé pour l'environnement et l'agriculture paysanne à petite échelle. Une partie des terres héritées est déjà certifiée bio et les prairies peuvent être converties directement : la production biologique peut donc démarrer dès l'installation du couple.

Au départ, l'idée d'Anne-Flore et Pierre-Luc était de faire du maraichage avec de la transformation légumière, de l'arboriculture et un petit atelier de poules pondeuses. Ils ont rapidement réalisé que ce projet serait trop chronophage et se sont plutôt tournés vers l'élevage de volaille de chair que vers l'arboriculture et la transformation, tout en conservant un mode de commercialisation en direct. Le bâtiment existant tombait en ruine lors de l'installation d'Anne-Flore et Pierre-Luc : ils l'ont complètement rénové et ont aménagé une partie pour faire leur magasin de vente à la ferme.



Une volonté de développer l'autonomie sur la ferme

Anne-Flore et Pierre-Luc ont fait le choix de fabriquer l'aliment destiné à leurs volailles eux-mêmes. Pour cela, ils ont fait appel à la minoterie Dornier qui les a aidés à élaborer la ration et ont acheté un broyeur-mélangeur d'occasion. Le blé,



Anne-Flore et Pierre-Luc LAEMMEL dans leur point de vente à la ferme

le triticale, le pois et l'orge, qui entrent dans la composition de l'aliment, sont produits sur la ferme. Pour l'instant, le maïs et le complément protéique sont achetés, mais le couple a comme projet de cultiver le maïs lui-même. La fabrication à la ferme de l'aliment des volailles, ainsi que la culture de céréales, ont permis de pratiquement diviser par deux le coût de l'aliment et permettent d'assurer une certaine autonomie à l'exploitation. De plus, la paille issue des céréales de la ferme couvre quasiment les besoins annuels de l'élevage pour les litières. Le fumier est ensuite composté et permet de fertiliser les cultures de l'exploitation.

Après avoir suivi une formation sur l'abattage, une tuerie a également été installée en 2019 dans le bâtiment existant. L'ensemble des travaux ont été réalisés par Anne-Flore, Pierre-Luc et leurs proches. Une centaine de volailles sont abattues chaque mois, excepté pendant la période de janvier à mars et au mois d'août. L'abattage de 30 volailles prend environ 2h30 à deux, nettoyage compris. Outre le fait de ne pas dépendre d'un abattoir extérieur, il est valorisant pour les deux éleveurs de pouvoir réaliser leur produit de A à Z.

Un contexte sanitaire qui interroge pour l'avenir de l'élevage plein air

L'exploitation compte 6 bâtiments mobiles pour l'élevage des volailles, dont 5 ont été auto-construits. Pour les

volailles de chair, les poussins arrivent à l'âge d'un jour du Couvoir de la Solitude et restent en poussinière durant 4 à 6 semaines avant de rejoindre les cabanes mobiles et les parcours. Ils sont abattus à partir de 90 jours, en fonction des demandes des clients. Les pondeuses arrivent quant à elles à l'âge de 18 semaines et restent environ un an sur l'exploitation. Elles sont ensuite vendues sur pied à des particuliers.

Malgré la forte demande des clients et la complémentarité avec le maraîchage, Anne-Flore et Pierre-Luc s'interrogent quant à l'avenir de leur élevage. En effet, le contexte sanitaire actuel impose aux éleveurs de claustre leurs volailles une partie de l'année en raison du risque de grippe aviaire, quelle que soit la taille de leur élevage. Or, la claustration entraîne des risques de picage et de chute du taux de ponte et ne correspond pas à la vision de l'élevage du couple.

Des projets d'adaptation

Anne-Flore et Pierre-Luc ont des projets pour adapter leurs outils et faciliter leur travail. A l'heure actuelle, rien n'est automatisé dans les cabanes des volailles. Les éleveurs ont dans un premier temps pour projet d'automatiser la distribution de l'eau. A terme, ils devraient également mettre en place un système de stockage de l'aliment à proximité des poulaillers. En effet, l'aliment est aujourd'hui stocké en big bag dans un local et apporté manuellement aux volailles. D'ici 2 à 3 ans, la surface exploitée devrait passer à une douzaine d'hectares, ce qui permettra d'augmenter la surface de céréales cultivées et de poursuivre le développement de l'autonomie sur la ferme.

 **Propos recueillis par**
Chloé SCHNELLER
chloe.schneller@biograndest.org



Présentation de la ferme

Année d'installation : 2017

SAU : 6 ha (environ 1 ha de maraîchage avec 2 serres, 3 ha de grandes cultures et 2 ha de prairies et parcours des volailles)

Productions animales : 240 poules pondeuses et 930 volailles de chair par an (essentiellement poulets et quelques volailles festives : chapons, dindes, pintades)

Main d'œuvre : 2 UTH + 1 stagiaire 8 semaines par an

Débouchés : 100% vente directe (AMAP et magasin à la ferme ouvert une demi-journée par semaine)



Élevage de volailles de chair et maraîchage se cotoient sur la ferme du Marais Vert.

JOURNÉE DÉCOUVERTE DE LA FILIÈRE CHANVRE GRAINES BIOLOGIQUES EN ALSACE

Bio en Grand Est, le SDEA, Hartz'Riedland, Chanvr'eel et la Chambre d'agriculture d'Alsace ont organisé une réunion de présentation de la nouvelle filière chanvre biologique en Alsace, destinée à la valorisation de la graine en alimentation humaine.

Le lancement de cette filière a été soutenu en 2019 par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. La société Hartz'Riedland, à l'initiative et pilier de la filière, achète les graines de chanvre produites par les producteurs bio alsaciens, ainsi que par quelques producteurs conventionnels. Le SDEA s'implique dans ce projet dans l'objectif d'augmenter les surfaces conduites en bio au niveau de la nappe d'Alsace et plus particulièrement autour des captages en eau potable dégradés en pesticides et en nitrates. Bio en Grand Est et la Chambre d'agriculture d'Alsace accompagnent le collectif de producteurs bio de chanvre.

Olivier HARTZ, de Hartz'Riedland, ayant travaillé auparavant dans le domaine de l'agro-alimentaire, a raconté comment il a débuté le projet avec un essai de culture de chanvre graine en conventionnel sur quelques hectares en 2019. En 2021, 42 ha ont pu être emblavés en chanvre bio et encore une dizaine en chanvre conventionnel. Il travaille avec le Comptoir Agricole pour trier et sécher les graines et s'appuie sur un partenaire allemand pour la suite de la transformation des graines, avant de revendre à des clients comme Chanvr'eel ou Moulin des Moines ; il vise pour la suite un développement vers des acteurs de l'aval en biscuiterie, boulangerie, huilerie, etc, qui permettront de valoriser encore davantage de graines de chanvre. Le rêve d'Olivier Hartz est d'arriver à valoriser 1000 ha de cultures de chanvre bio alsaciennes ! Comme il l'a annoncé lors de cette réunion, il ne devrait pas avoir besoin de volumes supplémentaires en 2022 et continuera de travailler avec une dizaine de producteurs en Alsace Centrale. Mais il était temps d'inviter l'ensemble des producteurs bio



alsaciens à venir découvrir cette filière dont on a entendu parler dans les campagnes, et d'éveiller l'intérêt de futurs apporteurs en prévision du développement de la filière dans les années à venir.

3 producteurs ont présenté un retour sur leurs cultures de chanvre : en 2021, le rendement moyen était de 11,5 qtx/ha et certains ont réussi à récolter près de 20 qtx/ha ; certains ont testé 2 variétés différentes ; si le semis entre fin avril et fin mai est réussi et qu'il n'y a pas de soucis de sécheresse, froid ou battance, comme cela a pu être le cas dans certaines parcelles en 2021, il n'y a plus rien à faire sur la culture jusqu'à la récolte. Reste à savoir comment travailler et valoriser la paille : les producteurs devront encore affiner la méthode dans les années à venir !

Chanvr'eel, l'un des clients de Hartz'Riedland, a pu détailler et faire déguster leur gamme de produits mettant en valeur les graines de chanvre bio alsaciennes : graines entières, protéines de chanvre, farine de chanvre, graines décortiquées et enfin huile à destination alimentaire mais aussi cosmétique.



Hélène CLERC
helene.clerc@biograndest.org



UN RÉFÉRENT BIEN-ÊTRE ANIMAL POUR CHAQUE ÉLEVAGE AVEC OBLIGATION DE FORMATION POUR LES ÉLEVAGES DE VOLAILLES ET DE PORCS

Depuis le 1er janvier 2022, chaque élevage est dans l'obligation d'avoir désigné un référent en charge du bien-être animal. Cette obligation découle du décret n° 2020-1625 du 20 décembre 2020 et un arrêté du 16 décembre 2021 vient préciser les modalités d'application de cette mesure.

Cette obligation s'accompagne pour les référents d'élevages de volailles et de porcs d'une obligation de formation. En effet, ils devront s'engager dans un parcours de formation labellisé « bien-être animal », pris en charge par Vivea ou OCAPIAT qui veilleront à la qualité du contenu et des intervenants.

Contenu du parcours de formation

Le parcours de formation est constitué :

- D'au moins une formation labellisée « bien-être animal » d'une durée minimum de 7h : quatre thèmes « approche globale du bien-être animal », « prévention de la souffrance, des blessures et de leurs conséquences », « prévention et maintien de la santé des animaux » et « environnement de l'élevage et lien au bien-être animal ».
- D'un module à distance d'une durée de 2h.

La durée de validité de ce parcours de formation sera de 7 ans, à renouveler à l'échéance.

Calendrier

Les référents désignés sur les élevages de volailles et de porcs ont 6 mois à compter du 1er janvier 2022 pour entamer leur parcours de formation et 18 mois pour le terminer. Si la totalité du parcours n'est pas effectué dans ces délais, il devra être recommencé dans son intégralité.



Certaines formations suivies antérieurement (entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2022) pourront être reconnues au titre de parcours de formation, si référencées par le ministère de l'Agriculture, et devront effectuer le module à distance avant le 31 juin 2023.

Dans les autres filières (bovins, ovins...) non couvertes à ce jour par l'obligation de formation, le parcours de formation pourra être suivi de manière volontaire par les référents.

Equivalences

Sont réputés répondre à l'obligation de formation au bien-être animal en élevage de volailles ou de porcs, les personnes titulaires depuis moins de 7 ans d'un des diplômes, titres ou certificats enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles :

INTITULÉ	STATUT	CODE RNCP
Diplôme d'état de docteur vétérinaire	/	Incrit de droit
Brevet de technicien supérieur agricole productions animales	Actif RNCP	RNCP15612
Brevet de technicien supérieur agricole analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole	Actif RNCP	RNCP24440
Baccalauréat professionnel de conduite et gestion de l'entreprise agricole	Actif RNCP	RNCP29267
Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole	Actif RNCP	RNCP29257
Certificat de spécialisation conduite d'un élevage porcin	Actif RNCP	RNCP34677



Amélie LENGRAND
amelie.lengrand@biograndest.org

Chloé SCHNELLER
chloe.schneller@biograndest.org

AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES FILIÈRES GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES : LE NOUVEAU PROJET FERTI CHAMPAGNE-MEUSE

Bio en Grand Est vient d'être retenu à l'appel à projet « l'agriculture s'adapte au changement climatique » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur sa zone d'intervention (Champagne-Meuse).

L'objectif est de mieux connaître les pratiques en termes de fertilisation des fermes biologiques sur le territoire et de chiffrer les besoins en matières fertilisantes pour l'ensemble des terres bio, alors que la réglementation sur l'utilisation des effluents d'élevages industriels se précise.

Le projet prévoit notamment de développer la réintroduction d'élevage et mesurer l'appétence des producteurs bio sur ce sujet, mais aussi de poursuivre et développer les travaux menés sur l'agriculture biologique de conservation. Il s'agira aussi de sécuriser les légumineuses au sein des rotations en réalisant des essais culturels, en analysant plus finement le marché (consommation humaine de légumes secs et animale en protéines végétales) et en menant des actions de sensibilisation des consommateurs aux légumes secs.

Il sera coordonné par Bio en Grand Est (Pauline Boge, chargée de mission filières émergentes : pauline.boge@biograndest.org, 06 66 64 49 10), en partenariat avec Bio en Champagne Crayeuse (en lien avec la SCARA et la Chambre d'Agriculture), PROBIOLOR, CERESIA et l'ARDEAR Grand Est.

Parmi les résultats attendus sur la durée du projet (2022-2024) :


- Connaître le besoin en matières fertilisantes pour les terres bio de la zone étudiée et convertir ce besoin en « équivalent petits élevages » (ovins, volailles et porcins).
- Animer un groupe de producteurs souhaitant réintroduire un atelier d'élevage sur sa ferme.
- Organiser un colloque Agriculture Biologique de Conservation et organiser un cycle de formations dédiées sur ce thème.
- Mesurer les arrières-effets des couverts végétaux et des apports de différentes matières organiques.
- Alimenter les références en matière d'essais culturels en légumineuses (légumes secs, protéagineux...).



- Connaître les approvisionnements des fabricants d'aliments du bétail et développer des filières locales.

- Sensibiliser les enfants/adolescents à la consommation de légumes secs et mieux connaître le marché des légumes secs en France.

N'hésitez pas à contacter Pauline BOGE si ce projet vous intéresse !

 **Léo TYBURCE**
leo.tyburce@biograndest.org

TOUTES LES ANNONCES SONT DISPONIBLES SUR :
WWW.AGRIBIOLIEN.FR

Connectez vous grâce à vos identifiants pour la notification à l'Agence Bio. Pour les non-producteurs, il vous suffit de créer un compte directement sur le site.

Agribiolien est une plateforme de petites annonces en ligne uniquement dédiée aux agriculteurs biologiques et en conversion. La plus-value d'Agribiolien réside dans l'assurance que les usagers du site aient un certificat bio à jour. Pour ce faire, le site est relié au portail de l'Agence Bio.

L'interface permet d'effectuer des recherches par catégorie et sous-catégorie et par secteur géographique. Il est également possible de mettre en place un système d'alerte mail pour être prévenu des nouvelles annonces disponibles. Les agriculteurs et agricultrices qui déposent leurs annonces se connectent avec leur accès fournis par l'Agence bio lors de leur certification.



Retrouvez ci-dessous quelques annonces disponibles en Grand Est sur Agribiolien au moment de l'édition de ce numéro. Le détail est disponible sur le site www.agribiolien.fr pour nos adhérents.

ANIMAUX

VEND. Broutards AUBRAC :
10 Males et 10 Génisses
1 Taureau calme de 7 ans et
génisses prêtes
Localisation : Meurthe-et-
Moselle

CÉRÉALES

VEND. Environ 6 tonnes de
grand épeautre trié c2.
Localisation : Ardennes

VEND. 5 tonnes de blé trié c2.
Localisation : Ardennes

OLÉOPROTÉAGINEUX

VEND. Environ 1,5 tonnes de
Lentille noire type Beluga bio.
Big bag. 2 euro/kg.
Localisation : Moselle

FOURRAGES

VEND. Avoine rude C2 triée
1,2 euro/kg. 500 kg.
Localisation : Aube

VEND. Foin de prairies
naturelles (Certifié Bio) en
balles rondes de diamètre

160 cm de 2021 (90 balles
rondes disponibles).

Localisation : Haut-Rhin

VEND. Foin certifié Bio
récolté en bonnes conditions
début juin 2021, balles
rondes diamètre 125 cm
environ 270 kg/ balle.

Dispose également de trèfle
violet en bottes carrées
(570 kg/pièce), même date
de récolte, coupé avec
faucheuse conditionneuse
à rouleaux et andaineur à
tapis. Rondes à 130 euro/t
départ, carrées à 150 euro
Possibilité de charger des
camions remorques.

Localisation : Haute-Marne

VEND. Foin de prairie
naturelle de juin 2021 en
balles rondes de 150 pour
un poids de 350 à 370 Kg. 85
euro/t départ ferme.

Localisation : Ardennes

VEND. Enrubannage regain
3ème et 4ème coupe BIO.

prairie naturelle et
artificielle.

Localisation : Vosges

VEND. Feverole d'hiver bio
Variété Diva et Irena, 5
tonnes.

Localisation : Meuse

VEND. Foin bio de bonne
qualité, année 2021 , en
bottes de diamètre 155
Départ ferme

Localisation : Haut-Rhin

MATÉRIEL

VEND. Suceuse (aspirateur)
à grains marque NEUERO,
moteur 7,5 Kwh, neuve
jamais servie.

Avec tuyauterie diamètre
150 et accessoires. 8 000
euros. Départ Marne.

Localisation : Marne

FONCIER ET FERMES

CHERCHE. Ferme zone montagne
Vosgienne, 30 Vaches laitières
Bio sur 70 ha de terrains
montagneux, recherche associé.
Vente laiterie Biolait.
Contact : 06 75 37 94 81. Etudie
toute proposition.

CHERCHE. Couple d'agriculteurs
avec cheptel blanc/bleu (50
VL/ 30 VA) recherche dans
les Ardennes en vue d'une
association, groupement,
personne disposant de surface
et Bâtiment.

Contact :
patricia.alcesilas@hotmail.fr

CHERCHE. Couple de repreneur
pour une exploitation bio 100
ha tout herbe : bovins lait/
poules pondeuses/ viande
bovine. Vente en circuits long et
court. Exploitation située dans le
sud ouest vosgien à 15 km de
Vittel (88).

Contact : sylvain.defez@wanadoo.fr



LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

Formation

Se diversifier en maraichage bio : atelier petits fruits, fruits en cueillette libre, courges, poules pondeuses, verger maraicher et herbes aromatiques

Lundi 7 et mardi 8 février

Lieu : en Ile-de-France

Contact : Sophie BOMEL : sophie.bomel@biograndest.org / 06 12 59 22 31

Formation

Optimiser sa protection en viticulture biologique

Lundi 7 février

Lieu : en Alsace

Contact : Lucie PIERRE : lucie.pierre@biograndest.org / 06 41 56 94 56

Formation

Perfectionnement en viticulture biodynamique

Mercredi 9 février

Lieu : en Alsace

Contact : Lucie PIERRE : lucie.pierre@biograndest.org / 06 41 56 94 56

Formation

Initiation à la viticulture biodynamique

Jeudi 10 et vendredi 11 février

Lieu : en Alsace

Contact : Lucie PIERRE : lucie.pierre@biograndest.org / 06 41 56 94 56

Réunion

Bilan de campagne maraichère

Mardi 22 février

Lieu : Ormes (10) chez Johanna DESMAREST

Contact : Sophie BOMEL : sophie.bomel@biograndest.org / 06 12 59 22 31

LES RENDEZ-VOUS GESTION DE LA FERME

Formation

Posture d'employeur au sein d'un collectif

Lundis 7 et 28 février et distanciel en mars-avril

Lieu : Schiltigheim (67)

Contact : Danaé GIRARD : danae.girard@biograndest.org / 06 70 37 06 22

Complet

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION ANIMALE

Séminaire

Séminaire : "Crise du lait bio ? Prenons la main !"

Mardi 1er février

Réservé aux adhérents

Lieu : Vandoeuvre-es-Nancy (54)

Contact : Amélie LENGRAND : amelie.lengrand@biograndest.org / 06 18 18 72 55

Formation

Initiation à l'homéopathie en élevages bio

Mercredi 2 et jeudi 3 février

Lieu : Les Riceys (10)

Contact : Pauline BOGE : pauline.boge@biograndest.org / 06 66 64 49 10

Formation

Faire naître, élever, sélectionner librement ses propres volailles en AB

Lundi 21 et mardi 22 février

Lieu : Vroncourt (54)

Contact : Julia SICARD : julia.sicard@biograndest.org / 06 52 69 13 89

Formation

Cellules du lait: passer de la gestion à la maîtrise

Vendredi 25 et lundi 28 février

Lieu : à définir dans les Vosges

Contact : Maëlle DROUAILLET : maelle.drouaillet@biograndest.org / 06 18 18 94 93

LES RENDEZ-VOUS DU RÉSEAU

Assemblée Générale

Agrobio 08

Jeudi 24 février

Lieu : Jandun (08)

Contact : Amélie LENGRAND : amelie.lengrand@biograndest.org / 06 18 18 72 55

ACB

Vendredi 25 février

Lieu : à définir

Contact : contact@champagnesbiologiques.com

GAB 54

Mardi 1^{er} mars

Lieu : à définir

Contact : Carole TONIN : carole.tonin@biograndest.org / 07 69 27 03 91

GAB 51

Vendredi 4 mars

Lieu : à définir

Contact : Pauline BOGE : pauline.boge@biograndest.org / 06 66 64 49 10

GAB 55

Jeudi 10 mars

Lieu : à définir

Contact : Mickael COUCHOT, mickael.couchot@biograndest.org / 06 95 63 71 54

GAB 88

Jeudi 17 mars

Lieu : à définir

Contact : Carole TONIN : carole.tonin@biograndest.org / 07 69 27 03 91